

## 56 - Subvention à l'Association MJC Palente-Orchamps

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** Conformément à son Schéma d'Orientation pour la Culture, la Ville de Besançon soutient les initiatives qui favorisent l'accès du plus grand nombre à l'art et à la culture et prioritairement les publics qui, pour des raisons socioculturelles, sont les plus éloignés de l'offre culturelle et des pratiques artistiques. Dans ce cadre, elle encourage les projets de développement mis en place par les Maisons de quartier pour favoriser, dans un rapport de proximité avec les publics de leur quartier, l'expression de soi et l'ouverture à l'autre.

Créée en 1979, l'Association Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle du quartier de Palente, mais également de la Ville de Besançon et de son Agglomération.

L'Association et la Bibliothèque municipale concourent à des missions similaires (démocratiser l'accès aux savoirs, former des citoyens actifs et responsables, promouvoir les valeurs humanistes, favoriser l'accès à des pratiques culturelles) autour de la lecture et de l'expression orale et écrite. C'est pourquoi l'Association s'engage à mettre en œuvre des actions visant à développer son projet culturel autour de cette thématique, avec en particulier l'organisation de la Fête du livre en partenariat avec la Bibliothèque municipale.

L'Association s'engage également à poursuivre ses actions favorisant l'accès à l'offre culturelle et au développement des pratiques artistiques tout particulièrement en direction des jeunes avec la mise en place d'une saison culturelle jeune public intitulée «*Sur le fil*».

La Ville de Besançon souhaite également soutenir et accompagner ce projet de développement de l'apprentissage de la langue à travers des actions visant à favoriser l'accès à l'offre culturelle dans le domaine du livre et de la diffusion artistique au travers d'une programmation de spectacles «jeune public» proposée par la MJC de Palente-Orchamps (avenant ci-joint).

Pour ce faire, il est proposé d'attribuer une subvention de 12 500 € à la MJC Palente-Orchamps. En cas d'accord, la dépense correspondante sera imputée sur la ligne 65.30/6574 CS 10039.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'attribution d'une subvention de 12 500 € à l'Association MJC Palente-Orchamps,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant dans le cadre de la convention quinquennale en cours.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 54  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.*